

[CONTAINER LABEL]

CONCENTRÉ AQUEUX À BAS VOLUME

FORAY® 48BA

Pour l'emploi sur récoltes agricoles, forêts, terrains boisés, arbres ornementaux, et secteurs boisés.

À USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

SENSIBILISANT POTENTIEL

GARANTIE:

*Bacillus thuringiensis* sous-espèce *kurstaki*, Type: HD-1.

Activité: 10,600 Unités Internationales par mg, équivalent à 12,7 milliards d'unités internationales (MUI) par litre.

Avertissement, contient l'allergène sulfites. □

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 24978 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET:

Titulaire d'enregistrement:  
Valent BioSciences Corporation  
870 Technology Way  
Libertyville, Illinois 60048  
USA

Agent canadien:  
Valent BioSciences Canada, Ltd.  
40 King Street West, Suite 2100  
Toronto, Ontario M5H3C2

No. Lot

Meilleur Avant:

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange, du transport, de l'application du produit et pendant le nettoyage ou les réparations de l'équipement. L'utilisateur devrait se laver les mains après la manutention du produit, et se dévêtir immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver rigoureusement et se mettre du linge propre.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à

médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:**

grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un appel le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas,

**EN CAS DE CONTACT  
AVEC LES YEUX:**

ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison

**EN GÉNÉRAL:**

Consulter un médecin immédiatement si une irritation apparaît et persiste ou si celle est sévère. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer aux températures au ou dessous 25°C. Garder le contenant dressé et fermé hermétiquement. Bien agiter et mélanger après un entreposage prolongé. Ce produit devrait être utilisé avant la date «meilleur avant» indiquée sur cette étiquette.

**ÉLIMINATION :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché avant d'aller y porter le contenant:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



CONCENTRÉ AQUEUX À BAS VOLUME  
FORAY® 48BA

Pour L'emploi sur récoltes agricoles, forêts, terrains boisés, arbres ornementaux, et secteurs boisés.

À USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
SENSIBILISANT POTENTIEL

GARANTIE:

*Bacillus thuringiensis* sous-espèce *kurstaki*, Type: HD-1.

Activité: 10,600 Unités Internationales par mg, équivalent à 12,7 milliards d'unités internationales (MUI) par litre.

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 24978 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET:

Titulaire d'enregistrement:  
Valent BioSciences Corporation  
870 Technology Way  
Libertyville, Illinois 60048  
USA

Agent canadien:  
Valent BioSciences Canada, Ltd.  
40 King Street West, Suite 2100  
Toronto, Ontario M5H3C2

No. Lot

Meilleur Avant:

MODE D'EMPLOI:

Foray 48BA contient les spores et les cristaux d'endotoxine du *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *kurstaki*.

Foray 48BA est extrêmement spécifique pour certaines larves de lépidoptères. C'est un produit qui empoisonne l'estomac seulement et ainsi pour être efficace doit être ingéré par les larves. Après l'ingestion d'une dose suffisante, les larves cessent de s'alimenter et meurent 2 à 5 jours plus tard.

De façon générale, les larves devraient être traitées quand elles viennent d'éclore. Les jeunes larves (dans les premiers stades larvaires) sont les plus susceptibles aux effets de *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *kurstaki* et moins de dégâts auront été commis devant l'alimentation précoce des larves. Il est nécessaire de vaporiser de façon uniforme des dépôts de Foray 48BA pour s'assurer que les larves qui se nourrissent en ingèrent une dose toxique.

Foray 48BA est une formule à base d'eau qui peut être appliquée soit diluée avec de l'eau propre. Diluer

avec les quantités minimum d'eau seulement quand cette dilution s'avère nécessaire afin d'en améliorer l'application. Ne pas utiliser des solvants à base de pétrole. La sédimentation de Foray 48BA n'est pas rapide. Une agitation continue du produit n'est donc pas conseillée et devrait être évitée. Utiliser les mélanges de Foray 48BA dilué dans un délai de 72 heures suivant le mélange et faire recirculer les mélanges avant de les charger et/ou de les appliquer.

Bien que les dépôts de Foray 48BA adhèrent bien au feuillage, il est conseillé d'éviter de faire une application quand une pluie forte s'annonce. Pour les applications en début de matinée, le feuillage ne devrait pas être couvert de rosée au point où le produit appliqué s'écoule.

#### L'EMPLOI DANS LES FORÊTS, BOISÉS ET ARBRES ORNEMENTAUX:

Consulter un responsable du contrôle des insectes de forêts ou un représentant de Valent BioSciences Corporation pour toutes informations sur les périodes et méthodes propices d'application. Le juste moment et le nombre d'applications nécessaires pour un contrôle efficace dépendront du développement du feuillage et des activités des larves. Pour un contrôle efficace, les applications devraient coïncider avec un développement suffisamment avancé du feuillage (élongation des pousses/développement des feuilles) qui permettra un dépôt maximal des pulvérisations. Dans la mesure du possible, faire les traitements une fois l'éclosion des oeufs est terminée afin de toucher un nombre maximal de larves pendant le traitement. Si Foray 48BA est appliqué sur des larves à des stades larvaires plus avancés et/ou sur des populations très élevées de larves, utiliser les taux de concentration plus élevées et/ou des applications supplémentaires.

Pour contrôler la tordeuse des bourgeons de l'épinette, effectuer le traitement avant le cinquième stade larvaire des larves et quand les bourgeons/pousses sont suffisamment développés pour permettre un bon dépôt sur les aiguilles sortantes.

Afin de contrôler de façon acceptable et consistant la tordeuse occidentale de l'épinette, des taux de concentration et des volumes supérieurs pourraient s'avérer nécessaires pour effectuer des dépôts satisfaisants dans les régions montagneuses.

Effectuer le traitement contre spongieuse quand les larves sont au deuxième et troisième stades larvaires et quand les feuilles sont développées à 40-50%; si les couvées d'oeufs sont longues, deux applications ou plus, à 7-10 jours d'intervalles pourraient s'avérer nécessaires.

Pour le meilleur contrôle de l'arpenteuse de la pruche, faire l'application quand les larves sont jeunes (premiers stades larvaires) avant que trop de dégâts aient été commis et/ou quand la majorité des bourgeons sont éclatés. Répéter les applications à intervalles pour maintenir le contrôle, normalement tous les 3 à 14 jours selon le développement des larves et la météo. S'il est préférable d'effectuer le contrôle avec une seule pulvérisation, attendre que l'éclosion des oeufs soit essentiellement terminée.

Afin de contrôler la chenille à houppes blanches dans les conifères, effectuez une première application lors de l'apogée du second stade larvaire, suivie d'une deuxième application 2 à 5 jours plus tard.

#### APPLICATION TERRESTRE:

Avec application au sol, pulvériser en quantité suffisante pour assurer un bon dépôt tout en évitant un égouttement excessif. Diluer Foray 48BA que pour obtenir un volume suffisant afin d'assurer une couverture intégrale.

Pour des applications avec atomiseurs, ajouter le volume conseillé de Foray 48BA à l'eau, à un taux variant de 1:20 à 1:50. Ne pas excéder 150 litres/hectare au total.

Pour les vaporisateurs hydraulique à volume élevé, ajouter le volume conseillé de Foray 48BA à l'eau, à un taux de mélange variant de 1:50 à 1:500. Ne pas excéder 1500 litres/hectare au total.

#### À USAGES RESTREINTS

##### FORÊTS, BOISÉS ET SECTEURS RESIDENTIELS

**AVIS A L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**NATURE DE LA RESTRICTION:** Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

**Usage en forêt:** Application terrestre ou aérienne pour sites supérieurs à 500 ha.

**Usage dans le boisés:** Application aérienne pour sites de 500 ha ou moins.

**Usage dans les secteurs résidentiels:** Application aérienne.

Consulter votre agence locale de Transport Canada quant aux réglementations en vigueur sur les applications aériennes dans les secteurs urbains, et/ou les forêts. On peut épandre Foray 48BA dans les secteurs urbains, résidentiels et industriels ainsi que dans les zones récréatives municipales (parcs, terrains vagues, plantations, brise-vent, emprises de route relevant de la juridiction municipale).

Des applications de produit non-dilué, aux taux indiqués sur le tableau de dosage sont conseillées pour la majorité des insectes notés. Foray 48BA peut cependant être dilué avec de l'eau et appliqué aux taux indiqués au tableau des taux et dosage. Le volume total de produit à être utilisé par hectare dépend le l'insecte, du feuillage, du temps, des pulvérisateurs, et de la dimension des gouttelettes. Il est recommandé de répandre des gouttelettes de 30 à 80 microns pour le conifères et 50-150 microns pour les arbres à larges feuilles.

## DOSAGE: APPLICATION AÉRIENNE ET TERRESTRE<sup>1</sup>

### FORÊTS, BOISÉS, ARBRES ORNEMENTAUX ET AUTRE SITES BOISÉ

Cible	TAUX Litres/ hectare	DOSE BIU/ hectare
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	1,6 à 2,4	20 à 30
Tordeuse occidentale de l'épinette	2,4 à 3,1	30 à 40
Spongieuse	2,4 à 4,0	30 à 50
Tordeuse du pin gris	1,6 à 2,4	20 à 30
Livrées des forêts	1,0 à 1,6	12 à 20
Arpenteuse du printemps et d'automne	1,0 à 1,6	12 à 20
Arpenteuse de la pruche	2,4 à 3,2	30 à 40
Papillon satiné	4,0	50
Chenille à houppes blanches	4.0	50

<sup>1</sup> Voir les restrictions en vigueur sur les applications aériennes aux forêts, boisés, et secteurs résidentiels, et l'application par voie terrestre aux forêts.

### UTILISATIONS AGRICOLES

VERGERS: Foray 48BA devrait être appliqué quand les arbres sont au stade du bouton rose et à la chute des pétales. Appliquer le dosage de Foray 48BA indiqué sur l'étiquette dans suffisamment d'eau pour couvrir complètement les arbres fruitiers et pour y faire de bons dépôts. Avec application au sol, pulvériser en quantité suffisante pour assurer un bon dépôt tout en évitant un égouttement excessif. Diluer Foray 48BA que pour obtenir un volume suffisant afin d'assurer une couverture intégrale. Des pulvérisateurs d'agent adhésif ne sont pas nécessaires avec le Foray 48BA. Dans un verger ordinaire, appliquer à raison d'environ 600 litres/hectare d'eau avec un pulvérisateur à pression à jet porté. Pour les vaporisateurs à volume élevé, ajouter le volume conseillé de Foray 48BA à l'eau, à un taux de mélange variant de 1:50 à 1:500. Ne pas excéder 1500 litres/hectare au total.

Pour les fusains et les arbres nains, le volume et l'équipement utilisés pour l'application doivent être ajustés

en conséquence. Se reporter à un guide sur le contrôle des insectes dans les vergers pour toutes informations complémentaires sur les applications Volume Rangée Arbre.

FRAMBOISES: Appliquer un maximum de 600 litres d'eau/hectare; commencer les applications avant la foraison et à la floraison aux premiers indices d'infestation par les larves.

SERRES: Foray 48BA est extrêmement efficace contre les jeunes larves de l'arpenreuse du chou. Appliquer dès les premiers indices d'infestation par les larves. Répéter les applications au besoin pour continuer de contrôler les jeunes larves. La période exacte et le nombre d'applications nécessaires dépendront du développement du feuillage et des activités des larves (y compris la durée de la couvée des oeufs, le stage de développement des larves et la pression de la population).

ENDROIT	CIBLE	TAUX	DOSE
Pommes et Poires	Tordeuses hâtives (à bandes obliques, enrouleuse triligné, du pommier et européenne)	2,8 à 4,0 Litres/hectare	36 à 50 MUI/hectare
Myrtilles	Orgyies ou bombyx tachetés de blanc	50 BIU/ha (4 litres de produit/ha)	Procéder à deux applications: la première au point culminant du second développement larvaire et la seconde 2 à 5 jours plus tard. Application par voie aérienne, au sol ou par pulvérisation.
Framboises	Tordeuse à bandes obliques	1,4 à 2,8 Litres/hectare	18 à 36 MUI/hectare
Serres (poivrons, laitue, concombres et tomates)	Noctuelles du chou	0,6 à 1,8 l/ha (60 à 180 ml/1000m <sup>2</sup> )	Pulvériser en grand volume à intervalles de 10 jours lors de la première apparition des noctuelles. À utiliser dans 500 à 1000 litres d'eau/ha

Arbres d'ornement (zones urbaines)	Orgyies tachetées de blanc	50 BIU/ha (4 litres de produit/ha)	Deux (2) applications maximum par an. Première application au moment où l'orgyie entre dans sa seconde phase de développement larvaire. Seconde application 2 à 5 jours plus tard.
			Application au sol exclusivement (vaporisation ou pulvérisation par système hydraulique).

#### PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange, du transport, de l'application du produit et pendant le nettoyage ou les réparations de l'équipement.

L'utilisateur devrait se laver les mains après la manutention du produit, et se dévêtir immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver rigoureusement et se mettre du linge propre.

#### PREMIERS SOINS:

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### EN GÉNÉRAL:

Consulter un médecin immédiatement si une irritation apparaît et persiste ou si celle est sévère. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

#### ENTREPOSAGE:

Entreposer aux températures au ou dessous 25°C. Garder le contenant dressé et fermé hermétiquement. Bien agiter et mélanger après un entreposage prolongé. Ce produit devrait être utilisé avant le meilleur avant la date indiquée sur cette étiquette.

#### ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché avant d'aller y porter le contenant:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )